

L'artiste fonctionnaire

Mots clés : Travail / Fonctionnaire

1. La règle

Un artiste fonctionnaire est un artiste qui exerce son activité professionnelle (une activité artistique) dans le cadre d'un contrat sous le statut de fonctionnaire (on parle aussi de travailleur statutaire). En d'autres termes, l'artiste signe, en tant que fonctionnaire, un contrat dont l'ensemble des conditions sont déterminées par le statut auquel il sera soumis.

Après l'employé (voir "Travailler en tant qu'artiste" - FICHE 2: *L'artiste salarié*) et l'indépendant (voir "Travailler en tant qu'artiste" - FICHE 3: *L'artiste indépendant*), il s'agit là du 3^e et dernier statut d'un travailleur face à l'emploi (voir "Travailler en tant qu'artiste" - FICHE 1: *Le statut des travailleurs*).

2. Exemple de contrat de travail

Les artistes exercent parfois un travail en tant que fonctionnaire. Cela reste cependant relativement rare. Les meilleurs exemples sont certains professeurs dans les écoles d'art qui ont souvent un statut de fonctionnaire pour leurs activités d'enseignement.